

المدرسة العليا الخاصة لتعنولوجيات المعلوماتية وإدارة المؤسسات

ECOLE SUPÉRIEURE PRIVÉE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Tunis , le

2 4 OCT. 2022

1/2

Note aux étudiants

Objet : Contrôle de l'assiduité (Bonus-Malus)

L'instauration du système Bonus-Malus est fondée sur le nombre d'absences d'un étudiant par matière. Le système a pour objectif l'incitation à la présence des étudiants aux différentes séances d'enseignement. Il s'agit de **récompenser** les étudiants assidus par un **BONUS** (augmenter la note du contrôle continu) et **pénaliser** les étudiants qui s'absentent trop par un **MALUS** (diminuer la note du contrôle continu).

<u>Le Malus</u> s'applique à partir d'un taux d'absence <u>égal</u> ou supérieur à 15 % du nombre total des séances pour une matière. Il sera comptabilisé selon la formule suivante :

$$Ncc = 0.6 \times Nd + 0.4 \times Np \times \frac{20 - MALUS}{20}$$

Et
$$NCCex = 0.8 \times Nd + 0.2 \times Np \times \frac{20 - MALUS}{20}$$
 Pour les matières à contrôle continu exclusif

(Ncc =note finale de Contrôle continu, Nd : note du devoir surveillé, Np : note de participation, NCCex : note finale de contrôle continu exclusif)

Le malus sera considéré selon le taux d'absences (X) dans le tableau suivant :

Taux d'absence	X<15%	15%<=x<25%	25%<=x<40%	40%<=x<60%	60%<=x<80%	x>=80%
Malus en points	0	2,5	5	10	15	20

<u>Le Bonus</u> s'applique à partir d'un taux d'absences <u>strictement</u> <u>inférieur à 15%</u> du nombre total des séances pour une matière. Il sera comptabilisé selon la formule suivante :

$$Ncc = 0.6 \times Nd + 0.4 \times (Np + Bonus)$$

Et $NCCex = 0.8 \times Nd + 0.2 \times (Np + Bonus)$ Pour les matières à contrôle continu exclusif Le bonus sera considéré selon le taux d'absences (X) dans le tableau suivant :

Taux d'absence	X=0	0 <x<5%< th=""><th>5%<=x<10%</th><th>10%<=x<15%</th></x<5%<>	5%<=x<10%	10%<=x<15%
Bonus en points	5	3	2	1 as de l'Inform

Ecole Supérieure Privée des Technologies de l'information et de Management de l'Entreprise - TIME HIGHER SCHOOL - Agrément N° 1/2002 SA au Capital Social : 9.300.000 TND - RC N° B125482002 - MF : 000MA793379S

Siège Social : Lot N° 46 - 22, Rue Jhon Keynes, Z.I Chotrana II - BP N° 72 Parc Technologique El Ghazala - 2088 Ariana - Tunisie - Tél. (+216) 70 72 12 12 - Fax : (+216) 70 72 11 72 - www.time.ens.tn

Siège Secondaire : 45, Avenue Mohamed V - 1002 Montplaisir Tunis - Tunisie - Tél. (+216) 71 95 11 94 - Fax : (+216) 71 95 11 71

RIB : ATB 01-903-0461107010924-19 QNB 23-001-2110047411788-69 AB 07-045-0100101100807-45 BT 05-025-0000963001029-81